

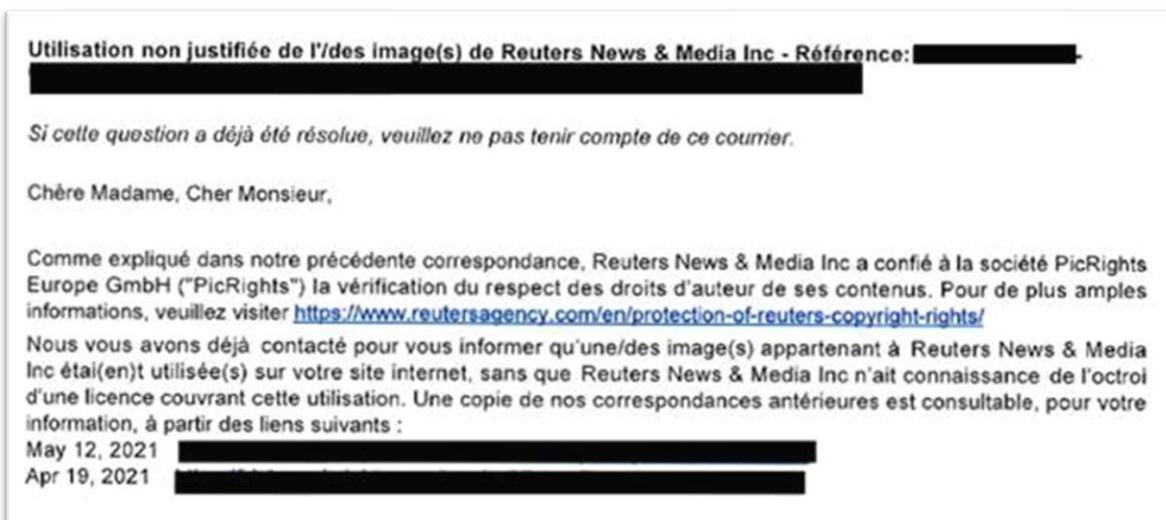
## L'EXPLOITATION DE PHOTOGRAPHIES SOUMISES AU DROIT D'AUTEUR

### IMPORTANT

Nous avons été récemment alertés par « PicRights », une société mandatée par différentes agences de presse (Agence-France-Presse, Reuters, Associated Press ...), pour identifier les reproductions illicites de photographies sur internet.

Cette pratique, également appelée « *copyright trolling* », vise à obtenir des dommages et intérêts pour l'exploitation de photographies soumises au droit d'auteur.

La lettre de Picrights prend généralement la forme suivante :



Il vous est donc demandé de supprimer sans délai des images issues de banques de données où vous n'auriez pas les droits sur l'ensemble de vos supports de communication (site internet, réseaux sociaux etc.) de votre structure car son utilisation prolongée vous expose au paiement d'une certaine somme, à titre d'indemnisation.

Nous vous remercions par avance pour votre diligence.